

# **CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA GESTION DURABLE DES FORETS EN RDC**

**GROUPE DE TRAVAIL FORETS**

**« GTF »**

**MONITORING DU MECANISME DE CAHIER DES  
CHARGES DU CODE FORESTIER DE LA RDC**

**Par Bienvenu NGOY ISIKIMO**

**Coordonnateur de GTF**

**Tél. : (00243) 0998184766**

**Email : [bienvenu\\_ngoy@yahoo.fr](mailto:bienvenu_ngoy@yahoo.fr)**

# **SOMMAIRE**

- I. CONTEXTE DE L 'ETUDE SUR LE MECANISME DE CAHIER DES CHARGES DU CODE FORESTIER**
- II. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'OBSERVATION ET DES VERIFICATIONS DE TERRAIN**
- III. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS**

## CONTEXTE DE L'ETUDE

Le code forestier de la RDC promulgué en Août 2002, constitue le socle des réformes forestières en cours en RDC.

Il prévoit un certain nombre d'innovations et mécanismes sur les questions relatives à la lutte contre la pauvreté et le développement des communautés locales.

Parmi ces innovations, on peut noter à titre indicatif :

- Les mécanismes de cahier des charges sociales (article 89) qui prévoit la réalisation des travaux et services d'intérêts collectifs au profit des communautés locales, notamment :
  - la construction, l'aménagement des routes;
  - la réfection, l'équipement des installations hospitalières et scolaires;
  - la facilité en matière des transports
- Les mécanismes de rétrocession des redevances sur la taxe de superficie.
- Les forêts des communautés locales
- La mise en place des comités consultatifs

## Suite contexte

Ces différents mécanismes sont complémentaires et constituent dans leur combinaison efficace, des instruments capables de contribuer à la réduction de la pauvreté des populations rurales s'ils sont bien conduits.

La présente étude s'inscrit dans le cadre de l'analyse des impacts sur la pauvreté et le social (AIPS ou PSIA), un outil d'analyse mis au point par la Banque Mondiale.

Concrètement, l'étude sur le monitoring de cahier des charges tient à répondre aux questions de base ci-après :

- Quels sont les accords qui existent entre les sociétés forestières et les communautés locales du milieu d'exploitation?
- Quels sont les engagements pris entre ces sociétés forestières et les communautés locales?
- Ces engagements ont-ils été respectés par les parties?
- Quelles sont les difficultés que les uns et les autres rencontrent sur terrain?
- Comment se négocient ces accords?
- Quels sont les produits de ces accords?
- Comment sont prévenus, gérés et résolus les conflits qui en découlent?
- Quelles propositions faire pour améliorer la pratique de ce mécanisme sur terrain dans le futur?

## II. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'OBSERVATION ET DES VERIFICATIONS DE TERRAIN

Les acteurs identifiés :

N°	CATEGORISATION	ACTEURS	OBSERVATION
1	1 <sup>er</sup> Degré	-Communautés locales ayant droit -Sociétés forestières	Acteurs clés de la négociation de cahier des charges
2	2 <sup>ème</sup> Degré	-Administration forestière -Autorités politico -administratives	Fixent les règles du jeu. Assurent les fonctions régaliennes
3	3 <sup>ème</sup> Degré	- Instances judiciaires, policières et de maintien de l'ordre	Jugés partisans par la population en cas des conflits
4	4 <sup>ème</sup> Degré	Élite locale, leaders sociaux (Enseignants, infirmiers, pasteurs)	Solidaires aux ayant droit et à la cause de la communauté.

## COMMENT SE DEROULENT LES NEGOCIATIONS DE CAHIER DES CHARGES

- Sur fond d'inégalité
- Sur fond de la loi du plus fort
- Ce sont des négociations non équitables
- Bon nombre des sociétés forestières négocie en position de force
- Souvent, ces négociations ne sont pas bien préparées et rarement assorties d'un procès verbal

## 2.3. PRODUITS DE LA NEGOCIATION

En dépit des faiblesses constatées, ces négociations débouchent quand même aux conventions écrites (protocoles d'accord, contrats, cahier des charges...).

En règle générale, ces accords font bénéficier aux populations concernées, des choses dérisoires en terme de valeur monétaire. ce sont des objets de consommation quotidienne tels que :

- 18 barres de savon
- 24 bouteilles de bière
- 12 paquets de café
- 15 pièces tissus femmes
- 1 ballot usagé chemise
- 1 ballot usagé pantalon
- 5 litres de pétrole

Hormis ces objets, il y a aussi :

- La construction et la réfection des infrastructures scolaires, sanitaires et routières dont la qualité de certain de ces ouvrages laisse à désirer quand à la durabilité
- Remise des matériaux de construction ( tôles, clous, presse à brique, etc...)

## Suite : Produits de la négociation

- Octroi des motos ou des vélos
- Installation des moulins, aménagement des sources d'eau
- Facilités en terme de transport des habitants du site d'exploitation (très controversé)
- Bois sciés (une quantité fixe à une période donnée)
- Équivalent en francs congolais d'une certaine valeur de bois selon le cas.

Ex. 60Fc/m<sup>3</sup> bois exportés et 50 Fc/m<sup>3</sup> bois transformés.

- Planches pour la fabrication des cercueils en cas de décès d'un membre des familles de l'ayant droit

Du côté des communautés riveraines, leur contribution porte généralement sur :

- La main d'œuvre dans le cas de construction (fabrication des briques, etc.)
- L'engagement à ne pas troubler l'ordre public dans le chantier (éviter les barricades, soulèvement, manifestations violentes, etc.)
- Interdiction de se mêler dans les méthodes de l'exploitant forestier.

# ANALYSE FFOM DE LA PRATIQUE DE CAHIER DES CHARGES

<p><b>FORCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Existence des accords écrits</li><li>- Prise de conscience des droits des uns et des autres</li><li>- Connaissance de l'existence du mécanisme de cahier des charges</li><li>- Début d'exécution du mécanisme de cahier des charges</li></ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Faible vulgarisation du code forestier</li><li>-Absence d'un modèle de cahier des charges de référence (Arrêté prévu)</li><li>-Investissement minimal et presque dérisoire sur terrain</li><li>-Accord inéquitable</li><li>-Confusion entre les cadeaux des ayant droit et un véritable cahier des charges pour les biens de la collectivité</li><li>-Faible participation des populations autochtones et autres catégories vulnérables dans les négociations</li><li>-Les accords non précisés (nature, durée, spécifications techniques, résolution des conflits, chronogramme,rôle des parties)</li></ul>
<p><b>OPPORTUNITES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Présence de l'administration forestière locale</li><li>-Présence des ONG locales sur terrain</li><li>-Existence du code forestier</li><li>-Le comité consultatif prévu par le code</li><li>-Le comité de pilotage des mesures d'application</li></ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Difficulté d'interprétation de la disposition elle-même par les parties</li><li>-Marginalisation des populations autochtones</li><li>-Les sociétés forestières perçues dans certains cas comme des boîtes à solution ou « papa cadeau »</li></ul>

## 2.5. PREVENTION, GESTION ET RESOLUTION DES CONFLITS

- Les conflits liés aux accords entre les communautés locales et les sociétés forestières sont légions
- Les relations entre les populations concernées et les exploitants forestiers sont généralement tendues
- Parmi les causes, on peut épingler :
  - Le refus par les sociétés forestières de prendre en compte les desiderata des populations concernées.
  - le non respect des promesses tenues en terme d'infrastructures et services sociaux de base.
    - Insuffisance de consultation et de communication entre les parties (faible dialogue)
- Les niveaux des conflits sont :
  - Entre les exploitants et les communautés locales (très fréquent et parfois critique)
  - Entre les exploitants eux-mêmes
  - Entre les exploitants et les concessionnaires
  - Entre les exploitants et l'administration (peu fréquent et parfois solidaire)
  - Entre les communautés elles mêmes

## Suite : conflits

- Les conséquences de ces conflits sont :
  - Violence verbale, injure, etc.
  - Sabotage de l'outil de travail de l'exploitant
  - manifestation violente (barricade, marche des rameaux, agression physique, etc.)
- Pour résoudre ces conflits on recourt parfois à :
  - Au dialogue entre partie
  - on recours au service de l'ordre qui fait souvent appel à la répression.
  - Certaines sociétés optent pour l'indifférence tout simplement
  - les parties font appel parfois aux Cours et Tribunaux
  - réparation à l'amiable

## IMPACT SOCIAL

Dans les 3 provinces retenues par l'étude (Province Orientale, Bandundu et Équateur), les conditions sociales des populations concernées sont déplorables en dépit de l'existence de quelques réalisations d'éclat jugées positives et qui ne font pas nécessairement l'objet d'un cahier des charges quelconque.

Ce qui est frappant c'est :

- Le degré élevé de la faim dans les concessions forestières
- Le degré élevé de la sous alimentation et de la malnutrition
- Les femmes en particulier vivent dans une pauvreté extrême manifeste
- Une pauvreté monétaire très prononcée
- Les conditions de travail des ouvriers effroyables
- Salaire de misère plongeant certains ouvriers dans un endettement cyclique pour faire face aux besoins quotidiens.

## 2.7. LA PART DES POPULATIONS AUTOCHTONES OU PYGMEES

- Forte marginalisation de cette catégorie
- Non prise en compte de leur présence et de leurs besoins spécifiques dans les négociations de cahier des charges
- Exclusion par les bantous
- Accès difficile et peu incitatif des populations autochtones à l'éducation scolaire, aux soins de santé et logement décent.
- Méconnaissance réelle de leurs droits
- Existence d'un accord de cohabitation pacifique entre les bantous et les pygmées dans le territoire d'OPALA sous l'égide de l'organisation OSAPY.

### III. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

De l'analyse de la pratique de cahier des charges dans les sites retenus, il ressort que les résultats au stade actuel sont mitigés. Pour améliorer ces mécanismes et obtenir ainsi les effets escomptés, l'étude a recommandé :

- L'intensification du travail de la vulgarisation du code forestier en vue de faciliter la compréhension et une interprétation heureuse de la disposition de cahier des charges.
- La mise en place des communautés de développement local pouvant servir de cadre de négociation de cahier des charges et d'animation d'un processus d'identification des besoins et analyse de la faisabilité des actions retenues.
- La définition claire et précise des travaux et services convenus pour faciliter la bonne exécution et le suivi. La convention devra préciser:
  - la nature de l'ouvrage ou de service à offrir
  - la quantité
  - la qualité, avec les spécifications techniques pouvant faciliter l'évaluation
  - l'apport des parties
  - le mode de suivi
  - le chronogramme d'exécution
  - le rôle de l'administration publique et forestière locale
  - le mode de règlement de conflits.

Ces différents éléments peuvent faire l'objet de l'arrêté portant modèle de cahier des charges.

- La mise en place d'un registre national de cahier des charges pour l'information du public et la garantie de la transparence. Il aura pour avantage aussi de faciliter le travail de suivi et de monitoring par les acteurs attitrés.

## Suite : Perspectives et recommandations

- La participation incitative des populations autochtones dans les concessions où elles sont concernées
- La responsabilisation de comité consultatif dans le suivi de cahier des charges.
- L'animation d'un projet de prévention, gestion et résolution pacifique des conflits dans les concessions forestières.
- Le renforcement des capacités des ONG nationales dans le travail de monitoring et d'accompagnement des communautés locales en matière de négociation de cahier des charges
- La mise en œuvre d'un système de monitoring permanent et participatif de cahier des charges.

Toutes ces recommandations qui ne constituent qu'une synthèse de l'étude que nous avons conduit sur terrain, obéissent aux principes suivants :

- La légalité
- La légitimité
- La transparence
- Et le bénéfice mutuellement durable

Merci de votre attention

**Bienvenu NGOY ISIKIMO**

**Coordonnateur de GTF**